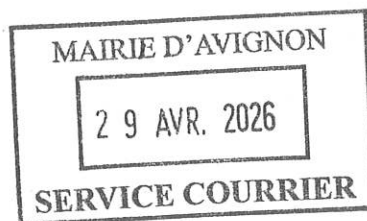


2026/A/04781

Marie-Anne Bertrand
9 avenue du Blanchissage
84000 Avignon



À l'attention de Monsieur Olivier Galzi
Maire d'Avignon
Hôtel de Ville
84045 Avignon Cedex 9

Avignon, le 28 avril 2026

Objet : Mise en demeure préalable – Demande de protection fonctionnelle (articles L.2123-34 et L.2123-35 du CGCT)

Monsieur le Maire,

En ma qualité de conseillère municipale de la Ville d'Avignon, élue au sein du groupe « Ensemble et Solidaires » et membre de L'APRES, je sollicite formellement le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue par les articles L.2123-34 et L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales.

Cette demande intervient à raison de faits directement liés à l'exercice de mon mandat électif, survenus à l'occasion du conseil municipal du 20 avril 2026, dans le cadre d'une question orale régulièrement déposée et présentée en séance conformément aux droits reconnus aux conseillers municipaux.

La lecture de cette question orale, effectuée dans le cadre strict de l'exercice de mon mandat, a donné lieu :

- à l'annonce publique du dépôt d'une plainte en diffamation à mon encontre par Monsieur Michel Adam, adjoint au maire, en raison de la diffusion et de la lecture de cette question orale ;
- à des propos menaçants et humiliants tenus à mon encontre par Monsieur le Maire à l'issue de cette intervention ;
- à des comportements et propos constitutifs, selon moi, d'une atteinte à ma dignité d'élue et de nature à entraver le libre exercice de mon mandat.

Les faits exposés présentent un lien direct, certain et exclusif avec l'exercice de mes fonctions de conseillère municipale, la procédure engagée comme les menaces invoquées trouvant leur origine exclusive dans l'exercice de mon droit d'expression au sein de l'assemblée délibérante.

Je rappelle que la protection fonctionnelle constitue une obligation pour la collectivité dès lors que les faits invoqués sont en lien avec l'exercice des fonctions et qu'aucune faute

personnelle détachable de l'exercice du mandat n'est caractérisée, conformément à la jurisprudence administrative constante relative à la distinction entre faute de service et faute personnelle détachable (CE, 28 juillet 1951, Demoiselle Mimeur).

Je rappelle également que le refus illégal d'accorder la protection fonctionnelle est susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité (CE, 18 mars 1994, n° 92410) et que cette protection inclut la prise en charge effective de l'assistance juridique rendue nécessaire par les poursuites engagées en lien avec les fonctions exercées (CE, 24 juillet 2019, n° 430253).

En conséquence, je vous mets en demeure de :

- reconnaître expressément le lien entre les faits dénoncés et l'exercice de mon mandat ;
- m'accorder sans délai la protection fonctionnelle prévue par la loi ;
- prendre en charge l'intégralité des frais de défense, de conseil et de procédure afférents ;
- mettre en œuvre toute mesure utile destinée à garantir le libre, indépendant et sécurisé exercice de mon mandat.

Compte tenu de l'implication personnelle alléguée de Monsieur le Maire dans les faits ayant motivé la présente demande, je demande que son examen intervienne dans des conditions garantissant pleinement l'impartialité de la décision administrative à intervenir.

À défaut de réponse favorable dans un délai de cinq jours à compter de la réception du présent courrier, je me réserve le droit de saisir sans délai le tribunal administratif compétent, y compris en référé, afin d'obtenir l'exécution de vos obligations légales, outre la réparation de l'ensemble des préjudices subis.

Le présent courrier vaut mise en demeure préalable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Anne Bertrand
Conseillère Municipale de Avignon
groupe Ensemble et Solidaires
Pour le parti de l'Après

Pièce jointe :

- Question orale présentée au conseil municipal du 20 avril 2026



Pièce jointe : Question Orale sur la Propreté Urbaine

Monsieur le Maire,

Par lettre ouverte publiée sur Facebook le 30 mars dernier sur la page « Collectif Avignon : propreté, sécurité et fluidité ! », les agents municipaux affectés au service de la propreté urbaine des espaces publics de la ville d'Avignon vous ont alerté sur l'état de leur service, évoquant notamment leurs inquiétudes concernant l'arrivée de votre 4e adjoint, Michel Adam, anciennement directeur du pôle cadre de vie.

Ils ont dénoncé pêle-mêle ses méthodes de management sous sa « mandature » ainsi que ses accointances avec le prestataire propreté de la ville, la société ELITE (anciennement Excellence Propreté).

Pour mémoire :

« (...) Une politique mafieuse s'est installée au fil des années sous la protection du précédent mandat.

Dans ce service, il y a trop de chefs et des agents qui ne font pas le travail (...) ces chefs, placés par le précédent directeur de la propreté pendant plus de dix ans, Monsieur Michel ADAM, qui, nous l'avons remarqué, fait partie de votre liste et sera sûrement élu à la propreté urbaine.

Ce même directeur a mis en place un système dans le but d'étouffer ce service en ne lui donnant aucun moyen de sanction envers une minorité de personnes, mais pas que. Il avait une stratégie bien plus vicieuse, par exemple en ne fournissant aux agents aucun matériel, aucun produit pour laver les rues, des tenues individuelles de protection tous les trois ans, aucun appel d'offre interne pour permettre à chacun d'évoluer, et on en passe... Décourager l'effort et le travail, aucune reconnaissance, les primes retirées, des locaux infestés de rats, des véhicules sans contrôle technique... Rien accordé aux agents, les décourageant totalement et les empêchant d'être épanouis dans leur rôle : cela était la mission des dirigeants de ce service.

L'intérêt était que ce service indispensable à une ville passe à une prestation privée, particulièrement pour bénéficier à la société de nettoyage ELITE (anciennement Excellence), les statuts ayant récemment changé, qui maintient un lien plus qu'étroit avec ce directeur, M. ADAM Michel et sa compagne. Aujourd'hui, l'entretien et le nettoyage de la saison du festival, du centre-ville et des marchés ont été attribués à cette même société. »

Monsieur Adam, aujourd'hui 4e adjoint au maire délégué à la propreté et au cadre de vie, a occupé durant plusieurs années, et jusqu'au 1er trimestre 2024, le poste de chef de pôle

« qualité de vie » au sein de la ville d'Avignon, poste qu'il a quitté suite au refus de Cécile Helle, alors maire d'Avignon, de lui accorder un avancement de grade.

Parce que les propos sont graves et certains pénalement répréhensibles, nous vous demandons :

1. Pouvez-vous rassurer les auteurs de cette alerte, si vous ne l'avez déjà fait, sur le management que vous entendez mettre en œuvre au sein du service de la propreté urbaine ?

Sachant qu'un agent public :

- ne doit prendre, recevoir ou conserver un intérêt dans une entreprise dont il assure la surveillance ou l'administration (article L. 432-12 du Code pénal), par exemple lorsqu'il intervient sur ses marchés et/ou contrats ;
 - doit respecter un délai de carence de trois ans après la cessation de ses fonctions et ne doit pas travailler dans une entreprise qu'il a contrôlée ou surveillée, ou avec laquelle il a pris des décisions ou passé des contrats.
2. Pouvez-vous confirmer que Michel Adam, qui a rédigé le marché public et qui a contrôlé et traité avec la société ELITE, prestataire de la ville depuis plusieurs années, n'est intervenu à aucun moment et à quelque titre que ce soit dans la gestion de la société ELITE durant son activité au sein du service de la propreté urbaine de la ville d'Avignon, mais aussi après avoir quitté la collectivité entre avril 2024 et mars 2026 ?

LETTRE OUVERTE

Lettre ouverte à M. Galzi, nouveau maire de la ville d'Avignon

Cette lettre est écrite par des agents municipaux du service de la propreté urbaine de la ville, libres, non politisés et indépendants de tout lien avec des syndicats.

Cette lettre a pour but de vous faire part d'éléments que vous n'avez pas, de vérités pas bonnes à entendre pour certains, ainsi que de notre vision, de notre vie au sein de cette municipalité, de ce service, et de notre engagement.

Monsieur le Maire Olivier Galzi,

Tout d'abord, nous voulions vous féliciter pour votre victoire à cette élection à la tête de notre très belle ville d'Avignon.

Pour la majorité d'entre nous, nous vous avons apporté notre soutien dans l'unique but du changement pour les Avignonnais et pour les agents de la ville. Oui, nous croyons en vous et en votre bon sens ! Vous vous êtes engagé à ne pas privatiser nos services publics, et bien vous allez comprendre que cela a été le but de cette mairie face à nos difficultés.

Aujourd'hui, notre situation est très compliquée depuis plus de dix ans et, jusqu'à aujourd'hui encore, malgré le changement de directeur. Ce n'est pas faute d'avoir alerté, crié, fait grève, mais cela n'a rien changé. Une politique mafieuse s'est installée au fil des années sous la protection du précédent mandat. Le bon sens est aussi important pour nous, et justement nous n'y sommes pas.

Tout a été systématiquement mis sous silence. Vous l'avez dit lors d'un débat face à l'adjoint sortant : « Dans ce service, il y a trop de chefs et des agents qui ne font pas le travail. » Une minorité d'agents doit être sanctionnée si toutefois cela est nécessaire. Certains agents, il faut être honnête, ne veulent plus travailler car ils ont été considérés comme des moins que rien, humiliés parfois. Cela est vrai : nous avons tous une responsabilité dans l'état de ce service. Ces chefs, placés par le précédent directeur de la propreté pendant plus de dix ans, Monsieur Michel ADAM, qui, nous l'avons remarqué, fait partie de votre liste et sera sûrement élu à la propreté urbaine.

Ce même directeur a mis en place un système dans le but d'étouffer ce service en ne lui donnant aucun moyen de sanction envers une minorité de personnes, mais pas seulement. Il avait une stratégie bien plus vicieuse, par exemple en ne fournissant aux agents aucun matériel, aucun produit pour laver les rues, des tenues individuelles de protection tous les trois ans, aucun appel d'offre interne pour permettre à chacun d'évoluer, et on en passe... Décourager l'effort et le travail, aucune reconnaissance, les primes retirées, des locaux infestés de rats, des véhicules sans contrôle technique... Rien accordé aux agents les décourage totalement et les empêche d'être épanouis dans leur rôle : cela était la mission des dirigeants de ce service.

L'intérêt était que ce service indispensable à une ville passe à une prestation privée, particulièrement pour bénéficier à la société de nettoyage ELITE (anciennement Excellence), dont les statuts ont récemment changé, qui maintient un lien plus qu'étroit avec ce directeur, M. ADAM Michel et sa compagne. Aujourd'hui, l'entretien et le nettoyage de la saison du festival, du centre-ville et des marchés ont été attribués à cette même société.

Nous, agents, sommes écartés alors que nous avons les moyens et la volonté de continuer à travailler pour notre ville.

Par cette lettre ouverte sincère et pleine d'espoir, nous souhaitons vous réaffirmer notre engagement, notre dévotion, l'amour que nous avons pour ce métier que nous avons choisi, des missions dans l'intérêt des Avignonnais et de notre ville. Non, nous ne sommes pas des fainéants ! Non, nous ne sommes pas invisibles, nous sommes là, mais personne ne veut écouter notre détresse ou nous empêche de parler. Non, nous ne servons pas à rien !

Voici donc les vraies raisons de l'état de propreté de notre magnifique ville. Aujourd'hui, nous sommes là, ici, à vos côtés, engagés pour rétablir et retrouver un service de qualité avec des agents fiers et impliqués.

Nous espérons une réponse de votre part et nous vous recevrons avec plaisir au sein de nos modestes locaux.

Merci à vous.

Les agents de la propreté urbaine de la ville d'Avignon

Parvenu en Préfecture le 18/05/2026

Publié le 28/05/2026

